NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
20	19/07/2004	475.394.822	15	EUR	04475.1604	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N E U R O S

DENOMINATION : T.D.M.C.

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : AVENUE DU 16 JUIN 1815 N° : 25 Bte :
Code postal : 5140 Commune : Sombreffe
Registre : RC Greffe de : Namur N° : 19783730
Adresse Internet*:

Numéro de TVA ou numéro national ! 475.394.822 !

DATE ! 24/07/2001 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	18/06/2004		
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01/01/2003	au	31/12/2003
Exercice précédent du	01/07/2001	au	31/12/2002

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- TERWAGNE BERNARD
  ADMINISTRATEUR Administrateur délégué
  AVENUE DU 16 JUIN 1815 25
  5140 Sombreffe (B)

- DENAYER JEAN
  INGENIEUR AGRONOME Président du Conseil d'Administration
  KASTEELLAAN 15
  1652 Alsemberg Belgique

- MOMMOUTON JEAN-LUC
  INGENIEUR AGRONOME Administrateur délégué
  RUE GENERAL DELESTRAINT 36
  59230 Saint-Amand-les-eaux France (FR)
  Date de fin de mandat : 30/04/2003

- CARDON NICOLE
  ADMINISTRATEUR Administrateur
  BOULEVARD THEO LAMBERT 21
  1070 Anderlecht Belgique

Nombre total de pages déposées : 15
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 11, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
* Mention facultative.

N° NAT.	475.394.822	04475.1605	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission
  (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

N° NAT.	475.394.822	04475.1606	A 2.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	632.029	592.383
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	12.530	34.623
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	12.530	34.623
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	619.499	557.760
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	59.187	68.966
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	55.917	44.329
A. Créances commerciales	40	46.044	43.453
B. Autres créances	41	9.873	876
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	2.016	22.451
X. Comptes de régularisation	490/1	1.254	2.186
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	691.216	661.349

N° NAT.	475.394.822	04475.1607	A 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES	10/15	215.607	98.089
I. Capital (ann. III)	10	62.000	62.000
A. Capital souscrit	100	62.000	62.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	6.200	1.804
A. Réserve légale	130	6.200	1.804
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	147.407	34.285
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	475.609	563.260
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	335.766	332.177
A. Dettes financières	170/4	335.766	332.177
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0	335.766	332.177
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	138.012	222.170
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	64.868	106.594
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.520	22.344
1. Fournisseurs	440/4	1.520	22.344
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	26.169	51.232
1. Impôts	450/3	23.953	51.232
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	2.216	
F. Autres dettes	47/48	45.455	42.000
X. Comptes de régularisation	492/3	1.831	8.913
T O T A L D U P A S S I F	10/49	691.216	661.349

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	177.928	460.139
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	151.872	293.747
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	26.056	166.392
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(17.041)	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(6.634)	(15.975)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(3.199)	(2.665)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		147.752
Perte d'exploitation (-)	64/70	(818)	( )
II. Produits financiers	75	189.920	306
Charges financières (-)	65	(26.584)	(49.069)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	162.518	98.989
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	162.518	98.989
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		(20.900)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	162.518	78.089
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	162.518	78.089
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	196.803	78.089
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	162.518	78.089
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	34.285	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(4.396)	(1.804)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	4.396	1.804
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(147.407)	(34.285)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(45.000)	(42.000)
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695	45.000	42.000
3. Autres allocataires	696		

N° NAT.	475.394.822	04475.1610	A 6.

3. ANNEXE	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	48.987	8355	557.760
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	61.739
. Cessions, désaffectations et retraits	8039	( )	8179	(23.189)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	25.798	8395	619.499
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	14.364	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	6.634	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	(7.730)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	13.268	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	12.530	8565	619.499

II.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement	par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en unités de devise)	Résultat net (+) ou (-) (en unités de devise)
	Nombre	%	%				
- ITEMA S.A. Num. nat. : 416.422.681 RUE DE LIVOURNE 13 1060 Saint-Gilles							
PARTS SOCIALES	1.999	099,99	000,00	30/06/2003	EUR	568.351	(800)

II.B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	62.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	62.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
ACTIONS AU PORTEUR		620	100

	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE		
Actionnaires redevables de libération		
TOTAL 871		

	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :		
- la société elle-même 872		
- ses filiales 873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS		
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
. Montant des emprunts convertibles en cours 8740		
. Montant du capital à souscrire 8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
. Nombre de droits de souscription en circulation 8745		
. Montant du capital à souscrire 8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT 8751		

	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL 876		
Dont : - détenues par la société elle-même 877		
- détenues par les filiales 878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

		DETTES		
	Code	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891	64.868	335.766	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	1	
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,6	
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	949	
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	11.047	
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	73	
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	2.094	
d) Autres frais de personnel	623	3.827	
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503	26.565	48.943
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	Codes	Exercice	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 100 218

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,6		0,6(ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	949		949 (T)	(T)
Frais de personnel	102	17.041		17.041 (T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
B. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	1		1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121	1		1
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	1		1
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	100,00 - 100,00	100,00 - 100,00
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
			-	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage				
			-	-
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant				
* Véhicules mixtes	L	NR	025,00 - 033,00	050,00 - 050,00
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier				
			-	-
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

* Actifs détenus en location-financement

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Le cours de change publié par la BNB le dernier jour ouvrable du mois

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
Les écarts positifs sont comptabilisés dans un compte de produits
Les écarts négatifs sont comptabilisés dans un compte de charges

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.